

5.63 Fonds d'aide à certaines publications de haute valeur. Le Directeur général est chargé d'étudier la possibilité d'établir un fonds spécial pour aider à la publication d'ouvrages de haute valeur scientifique et intellectuelle, destinés à un public limité, et de faire rapport à ce sujet à la Conférence générale.

5.7 Droit d'auteur

L'UNESCO doit, de toute urgence, et compte tenu des conventions existantes, prendre en considération le problème du perfectionnement universel du droit d'auteur.

Le Directeur général est chargé:

5.71 de faire entreprendre l'étude comparative et critique des problèmes du droit d'auteur et des conditions dans lesquelles ils sont résolus dans les divers pays et entre les divers pays, en s'inspirant de la nécessité de faire respecter universellement la justice, et d'étendre le règne de la loi et des libertés essentielles pour tous.

Dans toutes ses activités en cette matière, le Secrétariat devra travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies et s'efforcer de rester en liaison avec les activités et les travaux actuels des organisations non gouvernementales et intergouvernementales qui s'occupent du droit d'auteur et évitera de prendre aucun engagement.

5.72 De veiller à ce que des études soient effectuées en tenant très soigneusement compte des droits et des besoins dans les différents pays, des auteurs, des éditeurs, des travailleurs et du public et à ce que l'UNESCO invite les représentants de ces groupes à participer à tous comités, commissions ou réunions d'experts.

5.73 D'adresser aux Etats Membres pour recueillir leurs observations les conclusions de l'étude comparée (5.81) et les réponses au questionnaire déjà envoyé, afin de préparer la réunion d'un comité d'experts pour étudier cette documentation et ces observations en vue de la rédaction éventuelle d'une Convention universelle du Droit d'Auteur.

5.8 Service de liaison culturelle au Moyen-Orient. Le Directeur général est chargé de créer un service de liaison culturelle pour favoriser, avec le concours des Commissions